

CONSEIL MUNICIPAL DE LA CELLE
SEANCE DU 29 MAI 2017

Le conseil municipal, légalement convoqué le 23 mai 2017, s'est réuni en session ordinaire le 29 mai 2017 à 19 heures 15, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe AUZON, maire.

Nombre de membres en exercice : 09 – présents : 09

Etaient présents : Philippe AUZON, Agnès CHANTRIER, Bernard RONDELET, Clément TOUZET, Catherine PAJON, Marion HERLUISON, Sylvie MARCHAND, Christian TEINTURIER, Jean Yves LAVALETTE.

Secrétaire de séance : Sylvie MARCHAND - La séance a été publique.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des présents.

DCM 2017-028 – DMB – rectification du budget primitif 2017

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de rectifier les montants budgétaires du report du BP 2017 suite au vote du Compte Administratif et des amortissements, et informe également qu'il y a lieu de voter des crédits budgétaires en investissement en prévision de l'achat d'une tondeuse autoportée.

Suite aux propositions du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, vote la décision modificative au budget rectifiant le BP 2017 et ajoutant une prévision budgétaire en vue de l'achat d'une tondeuse autoportée comme suit :

Section de fonctionnement :

Recettes :

- Chapitre 002 - Article 002 : - 4 524.00 €

Dépenses :

- Chapitre 012 – Article 615221 : - 4 524.00 €

- Chapitre 012 – Article 615231 : - 7 000.00 €

- Chapitre 042 – Article 6811 : + 1041.60 €

- Chapitre 023 – Article 023 : + 5958.40 €

Section d'investissement :

Recettes

- Chapitre 040 – Article 28051 : + 1021.60 €

- Chapitre 040 – Article 2804152 : + 20.60 €

- Chapitre 021 – Article 021 : + 5958.40 €

Dépenses

- Chapitre 21 – Article 21571 : + 7 000.00 €

DCM 2017-029 – ACHAT TONDEUSE AUTOPORTEE

Monsieur le Maire propose l'achat d'une tondeuse autoportée et présente au conseil municipal les devis de différents fournisseurs consultés :

BOISCHAUT MOTOCULTURE à TOUCHAY

- ISEKI : 7 566,67 € HT – 9 080.00 € TTC (option Kit Mulching 470 € HT -2 lames et 1 obturateur) – (offert : installation d'un gyrophare – prêt d'une machine en cas de panne)
(modèle diesel)

DMD AGRI-SERVICE - Espace Emeraude à ST AMAND MD

- HONDA HF 2622 : 4415,00 € HT – 5298,00 € TTC

- HONDA HF 2622 : 3499,00 € HT – 4198,00 € TTC

(deux modèles essence – pas de version diesel)

CLOUÉ SA à ST AMAND MONTROND

- KUBOTA GR 1602 II : 5 741,67 € HT – 6 890 € TTC (avec gyrophare)

- KUBOTA T 1880 : 3241,67 € HT – 3 890 € TTC

(deux modèles diesel)

Le conseil municipal, après avoir étudié et comparé les offres présentées et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, opte pour l'achat de la tondeuse autoportée KUBOTA T 1880 proposée par la société CLOUÉ SA au prix de 3 890 € TTC avec éjection latérale ; si cette éjection latérale n'est pas possible sur ce modèle, la commune s'équipera du modèle KUBOTA GR 1602 II au prix de 6 890 € TTC.

Monsieur le maire, ou son adjoint délégué, est autorisé à effectuer les démarches nécessaires pour l'acquisition de la tondeuse autoportée et à signer le devis correspondant.

DCM 2017-030 – COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE FRANCE

COMPÉTENCE NUMÉRIQUE /ADHESION AU SYNDICAT MIXTE TOURAINE CHER NUMÉRIQUE

Monsieur le Maire fait lecture au conseil municipal du courrier de Monsieur Thierry VINCON, Président de la Communauté de Communes Cœur de France, notifiant la délibération du conseil communautaire en date du 31 mars 2017 portant sur l'élargissement des compétences de Cœur de France pour « l'établissement et l'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques » et sur l'adhésion au Syndicat Mixte Touraine Cher Numérique.

Monsieur le Maire

- expose le contexte et les enjeux liés au développement du secteur des communications électroniques,
- présente le syndicat mixte ouvert « Touraine Cher numérique »,
- propose d'accepter de transférer à la Communauté de Communes Cœur de France la compétence du I de l'article L.1425-1 du CGCT
- propose en complément de ce transfert de compétence, d'autoriser la Communauté de Communes Cœur de France à adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Touraine Cher Numérique sur simple délibération de son conseil communautaire, par dérogation au principe posé à l'article L.5214-27 du CGCT

Le conseil municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1425-1, L.5211-17 et L.5214-27

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- décide de transférer à la Communauté de Communes Cœur de France la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques, prévue au I de l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales,
- décide d'approuver l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de France au Syndicat Mixte Ouvert Touraine Cher Numérique.

CCCF/travaux de voirie – enfouissement des réseaux

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de la Communauté de Communes Cœur de France relatif à l'inscription de projet de travaux d'aménagement des rues (notamment d'enfouissement des réseaux et de restitution de l'éclairage public), étudié dans le cadre des travaux de création du réseau de collecte des eaux usées.

« Echappées à vélo »

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la participation de Cœur de France aux « échappées à vélo » proposées par la Région Centre-Val de Loire, dans le cadre de sa compétence « tourisme ». Ce sera l'occasion de promouvoir et d'inaugurer le chemin de Meillant à Tronçais. « L'échappée à vélo Cœur de France » aura lieu le dimanche 09 juillet 2017 de 10 heures à 18 heures, et il est demandé la présence d'un représentant de la commune pour participer à l'organisation de cette manifestation.

Monsieur AUZON représentera la Commune et sollicite quelques personnes pour venir le relayer.

Elections législatives : organisation des bureaux de vote

SCRUTIN DU 11 JUIN 2017

Président : Philippe AUZON - Vice-président (suppléante) : Agnès CHANTRIER

Autres Assesseurs : Sylvie MARCHAND, Marion HERLUISON, Christian TEINTURIER, Jean Yves LAVALETTE, Catherine PAJON,

08 h 00 à 10 h 45 : Philippe AUZON - Sylvie MARCHAND – Jean Yves LAVALETTE
10 h 45 à 13 h 30 : Agnès CHANTRIER - Christian TEINTURIER - Marion HERLUISON
13 h 30 à 16 h 15 : Agnès CHANTRIER - Jean Yves LAVALETTE - Catherine PAJON
16 h 15 à 19 h 00 : Philippe AUZON - Marion HERLUISON - Catherine PAJON

SCRUTIN DU 18 JUIN 2017

Président : Philippe AUZON - Vice-président (suppléante) : Agnès CHANTRIER

Autres Assesseurs : Sylvie MARCHAND, Clément TOUZET, Marion HERLUISON, Christian TEINTURIER, Jean Yves LAVALETTE, Catherine PAJON.

08 h 00 à 10 h 45 : Philippe AUZON - Sylvie MARCHAND - Christian TEINTURIER
10 h 45 à 13 h 30 : Philippe AUZON - Clément TOUZET - Christian TEINTURIER
13 h 30 à 16 h 15 : Agnès CHANTRIER - Clément TOUZET - Jean Yves LAVALETTE
16 h 15 à 19 h 00 : Agnès CHANTRIER - Marion HERLUISON - Catherine PAJON

DCM 2017-031 – Conseil Départemental du Cher : Fonds de Solidarité Logement

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Cher sollicitant la participation de la commune au financement du Fonds de Solidarité pour le logement (aide au logement, à l'énergie, à l'eau). Monsieur le maire invite le conseil municipal à se prononcer sur cette demande. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accorde une participation communale d'un montant de 150 €.

DCM 2017-032 – Courrier de Me Loïck BENOIT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier de Maître Loïck BENOIT, avocat à Tours, mandaté par la Commune dans le cadre de la procédure actée par la délibération 2017-008 du 2017 février 2017 relative à la revendication des propriétés de la chapelle et église de Saint-Sylvain, ces édifices n'ayant jamais été désaffectés.

Après exposé des termes du courrier, Monsieur le Maire invite son conseil municipal à délibérer sur la suite à donner à la procédure, à savoir une solution amiable ou une solution contentieuse.

Suite à l'exposé de Monsieur le maire et aux préconisations de Maître Loïck BENOIT, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de poursuivre l'action en revendication de propriété et mandate l'avocat Maître Loïck BENOIT à poursuivre la procédure dans ce sens. Monsieur le Maire est autorisé à prendre toute décision nécessaire à la présente délibération et à signer tout document afférent à celle-ci.

DCM 2017-033 – Courrier de la DRAC

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le courrier et l'arrêté de subvention du Préfet de la Région Centre-Val de Loire – Direction Régionale des Affaires Culturelles, relatifs à la restauration des objets mobiliers (bustes, sculptures, tabernacle, huile sur toile) conservés dans l'église de LA CELLE.

La subvention accordée de la D.R.A.C. représente 42 % de la dépense éligible, soit un montant de 7778,40 €.

Le plan de financement adopté par délibération 2017-024 du 10 avril 2017 étant respecté, le conseil municipal décide de commencer ces travaux, et autorise Monsieur le Maire à signer les devis et offres de services correspondants.

DCM 2017-034 – Courrier de demande de subvention

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande de subvention de l'école de LA CELLE pour financer des sorties scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 7 voix POUR et 2 abstentions décide d'octroyer une subvention de 300 € à la Coopérative Scolaire de LA CELLE.

Fin de la séance à 20 heures 45

Le Maire, Philippe AUZON

